meront pas : la génération spontanée est indispensable à leurs théories. On annonce comme prochaine la synthèse chimique des albuminoïdes, composés qui entrent dans la formation de toute substance vivante. Si les albuminoïdes sortent demain des cornues des laboratoires, on pourra saluer un nouveau succès de la chimie, mais le problème de l'origine de la vie n'en restera pas moins entier, irréductible, car — et ici la science expérimentale est muette, mais la philosophie possède des démonstrations certaines — la vie est d'une nature supérieure à celle de la matière brute, elle est une flamme mystérieuse qui ne s'allume point au creuset des chimistes, mais seulement au souffle de Dieu créateur.

B. LATOUR.

Etrennes des Expulsés

Tourcoing. — Mmes Leduc-Wattel, 1 fr. ; Lelong-Delplanque, 1 fr. ; Joseph Vanneck, 2 fr. ; Mlles Herbaux, 1 fr. ; Julie Petit, 10 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Mulliez, 5 fr. ; Mmes Dewavrin-Destombe, 3 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Desnoyettes-Leleu, 5 fr. ; Mlle Justine Desquoiqui, 10 fr. ; Mme Quennesson, 1 fr. ; Mme Truffaut-Delporte, 1 fr. ; Mmes Roose-Lemaire, 2 fr. ; J.-B. Parent, 1 fr. ; Victor Delebel, 5 fr. ; Mullié-Desreumaux, 1 fr. ; Etienne Dewavrin, 2 fr. ; Anonymes, 7 fr. ; Tiberghien-Toulemonde, 10 fr. ; Mlle Hyacinthe Tiberghien, 2 fr. ; Mmes Benoist Honoré, 2 fr. ; Camplon-Declercq, 2 fr. ; Edouard Charlet, 1 fr. ; Cattez-Marescaux, 1 fr. ; Jules Joire, 10 fr. ; M. François Masurel, 100 fr. ; Mmes Pollet-Bonnel, 5 fr. ; Pollet-Debœuf, 1 fr. ; Trentesaux-Ghesquières, 5 fr. ; Duponchel, 2 fr. ; Lefebvre-Glorieux, 1 fr. ; Louis Delahousse, 1 fr. ; Alexandre Joire-Requillart, 20 fr. ; Lorthiois-Motte, 5 fr. ; Henri Playoust-Lefebvre, 1 fr. ; Carette-Dufour, 5 fr. ; Veuve Destrebecq, 1 fr. ; Georges Lefebvre, 3 fr. ; Pierre Corset, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Veuve Vanaverbeck, 5 fr. ; Destrebecq-Lemaire, 3 fr. ; Cramez-Destrebecq, 1 fr. ; Mlle Christory, 5 fr. ; Mmes Paul Lorthiois, 5 fr. ; Edmond Masurel, 20 fr. ; Mlles Aimée Duprez, 3 fr. ; Besème, 2 fr. ; Mme Vanhoutte-Deherripon, 2 fr. ; Mlles Assemaine, 2 fr. ; Dumon, 2 fr. ; Mmes Omez-Leblanc, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Delmazure-Hennion, 5 fr. ; Tharin-Callens, 1 fr. ; Veuve Antoine Roussel, 2fr.

PATRONS ! INDUSTRIELS ! COMMERÇANTS !

Recrutez votre personnel par le *Croix du Nord*

L'INSERTION 0 FR. 60

ROUBAIX

Petits esprits !

La Délégation cantonale de Roubaix vient de se signaler par l'un de ces actes qui ne témoignent ni d'une grande transcendance d'esprit ni d'un libéralisme fort étendu, mais qui, tout au moins, et cela vaut de n'être pas dédaigné par certains, ont le mérite d'attirer sur ceux dont ils émanent l'attention des pouvoirs dispensateurs de faveurs.

Au cours de sa dernière réunion, provoquée d'ailleurs, tout exprès dans ce but, elle a décidé de ne plus distribuer, aux enfants des écoles officielles, le petit gâteau que ceux-ci avaient l'habitude de recevoir à l'occasion de la fête de Noël.

Pourquoi ? Parce que la Noël est une fête religieuse et que, pour les intellectuels de la délégation cantonale la religion est une chose surannée qui choque leurs esprits éclairés des lumières de la science moderne !

Les délégués instigateurs de cette mesure auront donc bien mérité de la Franc-Maçonnerie et, à la prochaine tenue, leurs F.·. leur réserveront une batterie d'allégresse.

Des félicitations leur sont, du reste, bien dues. Songez que, pour offrir cette nouvelle fleur d'« anticléricalisme » à la Loge, ils ont dû faire quelques sacrifices méritoires.

Il leur a fallu employer des procédés que n'effleure pas le scrupule et auxquels leur dignité n'avait rien à gagner. Cela vaut bien, n'est-ce pas, une compensation de la part de la Loge ?

Pour arriver, en effet, à ce résultat, il était nécessaire, tout d'abord, de franc-maçonniser les bureaux de la Délégation cantonale. Une petite cabale, très bien montée, lors des dernières élections, eut raison de cette première difficulté.

Puis, pour la réunion dans laquelle la question des gâteaux de Noël devait être présentée, il fallait à tout prix avoir une majorité *ad hoc*. La chose était peu aisée ; car, on le savait, certains délégués cantonaux ancien, comme l'année précédente, plaidé en faveur du maintien de la distribution de gâteaux à la Noël et leur plaidoyer pouvait rallier à leur avis plusieurs collègues hésitants.

On réussit à écarter ces gêneurs en les convoquant trop tardivement.

Le tour était joué. Les enfants des écoles officielles n'ont pas eu la friandise annuelle.

Ce qu'il y a de plus curieux en cela, c'est que l'habitude de distribuer des gâteaux aux enfants à l'occasion de la Noël, avait été introduite par la délégation cantonale elle-même il y a vingt ans.

Mais les temps ont changé. A d'autres maîtres, d'autres serviteurs.

Les serviteurs sont les mêmes, il est vrai, en l'occurrence ; mais, pour plaire aux nouveaux maîtres, ils se sont transformés. Petits esprits !

C. C.

LES GRÈVES

Nous avons dit, hier, qu'une trentaine de rattacheurs de la filature de MM. Mulliez frères, rue de l'Ommelet, s'étaient mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Les grévistes ont eu, hier matin, à neuf heures, une entrevue avec leurs patrons. Ceux-ci ont déclaré qu'il leur était impossible de donner satisfaction au desideratum présenté. La grève continue.

***

Jeudi à midi, tous les ouvriers de la Société anonyme de tissage de la rue de l'Alma, une centaine environ, se sont mis en grève.

Ils réclament une augmentation de salaire, un chauffage et un éclairage meilleurs.

Liste électorale pour 1907. — Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1907 seront reçues à la Mairie de Roubaix, à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis des pièces énumérées ci-dessous indiquées :

1° Extrait de naissance ou livret de mariage ; Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, Livret militaire ou certificat d'exemption. — 2° Récépissé de changement de domicile civil, ou Pièce justifiant d'une durée de résidence de six mois à Roubaix (Livret ou quittances de loyer, bail).

Les naturalisés devront produire leur carte de naturalisation. Les fils d'étranger, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus avant le 1er avril 1907.

Tombé d'un camion. — M. Petit, rue Fourcroy, cour Boussemart, employé au service de M. Edouard Dubois, camionneur, boulevard de Strasbourg, est tombé, mercredi, d'un camion qu'il était occupé à décharger dans la gare du Pile.

Un épanchement sanguin s'est déclaré dans le côté gauche, une côte a, en outre, été fracturée.

MM. les docteurs Dupré et Debucny, qui ont soigné le blessé, lui ont prescrit un repos de deux mois environ.

Sous les roues d'un tombereau. — Un domestique au service de MM. Benoist frères, négociants en déchets, rue de l'Ouest, M. Jules Delaporte, 35 ans, conduisait un tombereau, rue du Luxembourg, mercredi soir, vers 4 h.

Dans un cahot, il fut renversé par le véhicule dont l'une des roues lui passa sur la jambe gauche.

Requis pour lui donner des soins, M. le docteur Lepers constata une fracture de la cheville. Après un premier pansement, M. Delaporte a été transporté à son domicile, rue du Labyrinthe, 47, à Tourcoing.

Pour vos VALEURS A LOTS adressez-vous Banque Albert PERRIER, *49 bis, rue Saint-Georges. — ROUBAIX*

Les accidents du travail. — M. Jules Noppe, 26 ans, rue de Mons, 74, homme de peine chez MM. Motte et Blanchot : entorse du genou gauche en levant une balle de coton. Six semaines de repos.

— M. César Deldique, 18 ans, rue d'Orsay, 59, moulurier chez M. Georges Lehoucq : a reçu un éclat de bois dans l'index droit. 15 jours.

— M. Désiré Herbrouck, 42 ans, occupé chez M. Henri Brevière : blessé à la main droite en travaillant à une toupie. 10 jours.

— M. Emile Maréchal, 24 ans, boulevard de Beaurepaire, 58, moulurier chez M. Georges Lehoucq : s'est coupé à l'index droit en affutant des fers. 15 jours.

— M. Julien Brokstal, 48 ans, rue Jean-Bart à Tourcoing, tisserand chez M. Auguste Lepoutre et Cie : a reçu une ensouple sur le pied droit. 20 jours.

— M. Alfred Fin, 55 ans, rue Saint-Piat, 17 à Croix, tisserand chez M. Henri Ternynck et fils : index droit écrasé entre le marteau de fourchette et le bâti de son métier. 12 jours.

— Marie De Rous, 13 ans ½, rue Bernard, 7, bâcleuse chez M. Motte-Bossut fils : blessée au pied droit en heurtant contre un panier. 12 jours.

— M. Adolphe Lambert, 25 ans, rue de France, 69 homme de peine au Peignage de l'Epeule : blessé à la main droite en tombant. 15 jours.

— M. Arthur Dessauvage 25 ans, rue de l'Ommelet, 60, rentreur chez MM. Fauvarque et Bruyant : entorse du genou gauche en tombant. 15 jours.

— Henri Vandercheleu, 14 ans, rue Pasteur, à Flers, aide-teinturier chez MM. Lecomte et Dupres : porte au pied droit des brûlures du 2e degré produites par de l'eau bouillante. 15 jours.

— Pierre Laebens, 20 ans, rue de Béthune à Wattrelos, homme de peine chez MM. Alfred Motte et Cie, peigneurs : blessé au coude droit en tombant d'une échelle. 15 jours.

— M. Charles Lecomte, 38 ans, rue de Soubise, 28, tireur de cordes chez M. G. Trinchon, liseur : en glissant dans la rue entorse de la jambe gauche. 20 jours.

— M. Maurice Kinnen, 17 ans, rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, mouleur chez M. César Duyck : brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. 3 semaines de repos.

— M. Edouard Stevenard, rue Masséna, cour Demayer à Tourcoing, domestique chez MM. Houzet frères, négociants : a reçu dans la poitrine un coup de pied de son cheval, a eu une côte fracturée. 15 jours.

— M. Gustave Leplat, 21 ans, rue Decrême, cour Bultiau, 9, tisserand chez MM. les Fils d'Alfred Motte : poignet gauche luxé en tombant. 15 jours.

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Jeudi matin, à 7 h., une bobineuse, Mlle Florence Morant, 29 ans, rue de l'Industrie, 5, a tenté de se donner la mort en se tirant deux balles de revolver dans la région de la tempe droite, sur le seuil de la maison habitée, boulevard de Cambrai, 7, par la famille Caucheteux.

L'une des balles n'a fait qu'érafler les chairs. L'autre a pénétré, mais peu profondément. M. le docteur Felhoen, appelé à donner des soins à la jeune fille, a extrait immédiatement la balle. Puis il a fait conduire à l'Hôtel-Dieu Mlle Morant dont la blessure ne présente aucun caractère de gravité.

La jeune fille a déclaré avoir agi sous le coup d'un profond chagrin. M. Georges Caucheteux fils, a-t-elle dit, lui promettait le mariage depuis deux ans et demi. Jeudi dernier encore il lui renouvelait ses promesses.

Or, Mlle Morant vint à apprendre que M. Caucheteux était fiancé. Elle fit des démarches vaines près des parents de la fiancée. C'est alors qu'elle résolut de se tuer.

La malheureuse, avant de mettre son projet à exécution avait écrit quatre lettres que l'on a retrouvées dans sa poche. L'une était adressée au commissaire de police. Elle y disait que M. Georges Caucheteux était la cause de sa mort. Les autres lettres devaient avoir pour destinataires : M. Georges Caucheteux, le père et la sœur de Mlle Morant.

Une scène de violence dans une usine. — Un rattacheur de l'usine Polliet, rue de la Redoute, Isidore Walteau, 20 ans, demeurant 105, était venu livrer à son travail, mercredi à une heure.

Vers deux heures, son contremaître, M. Augustin Lemaire l'ayant trouvé fumant un cigare près de son métier, lui fit remarquer qu'il n'était pas en règle. Pour toute réponse, le rattacheur lui donna deux violents coups tête en pleine figure, M. Lemaire a été légèrement blessé au menton.

La police a dressé procès-verbal à Isidore Walteau.

Les vols sur les camions. — Des malfaiteurs inconnus ont volé, mercredi soir, deux bobines de laine sur un camion appartenant à M. Edouard Dubois, entrepreneur de transports, boulevard de Strasbourg. La police enquête.

Etat-Civil de Roubaix

✠ CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

du 3 janvier 1907

Naissances. — Marie Willems, avenue Jussieu. — Charles Voet, rue Ma-Campagne, 110. — Jean Teilleul, rue Labruyère, cour Vandamme, 1. — Marie Dasbarbieux, rue Masséna, 9. — Emélia Guévar, rue Alfred-de-Musset, cour Delmere. — Louis Lolivier, Grande Place, 28. — Adrien Maury, rue Vauban, 6 b. — Raymonde Senelaer, rue Decrême, 4.

Décès. — Adolphe Turpyn, 64 ans, tisserand, rue Saint-Amand, 53. — Lucie Lecomte, 49 ans, ménagère, rue de la Balance, 29. — Victor Lecocq, 61 ans, sans profession, rue Barbieux. — Adolphe Tonnelle, 33 ans, garçon boucher, rue de l'Alouette, 19 cour Leutzen, 2. — Simonne Deruyck, 5 mois, rue Archimède, 78. — Charles Gansemann, 12 jours, boulevard de Metz cité Saint-Henri, 10. — Alexandre Raviart, 73 ans, représentant de commerce, rue de la Gare, 2. — Germaine Gautier, 17 ans, tailleuse, rue Blanchemaille. — Julie Destombes, 73 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Mariages — Louis Devries, tisserand, rue des Anges, 48 et Pauline Dejonge, tisserande, rue Beaurewaert, cour Jénart, 7. — Paul Cocheteux, tapissier-garnisseur, rue de la Makellerie, 19 et Léonie Verbeck, piquûrière, rue de la Mackellerie, 7.

WATTRELOS

Les rôles ci-dessous désignés :

1. Contributions foncières et des portes et fenêtres. Rôle particulier. — 2. Rôle supplémentaire de mainmorte 1906. — 3. Rôle supplémentaire des poids et mesure 1906. — 4. Rôle des patentes, 3e trimestre 1906

revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains de M. Dupuy, percepteur de Croix, 90, rue de Lille à Roubaix. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction.

Accidents du travail. — Dans l'usine d'halluin-Lepers un chaudronnier, André Declercq, demeurant hameau du Crétinier, travaillant pour le compte de M. Deldique-Lerouge et fils, de Roubaix, est tombé sur un sommier dans la salle des générateurs. 3 semaines de repos.

— A la filature Lefebvre et Bastin, Desmet Henri, rattacheur, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, s'est fait une plaie à la face dorsale du médius droit en nettoyant son métier. 8 jours de repos.

CROIX

UN HORRIBLE CRIME

Les suppositions

Jusqu'à présent aucune arrestation n'a été opérée et la justice ne semble pas avoir découvert de piste.

L'opinion générale est que l'on se trouve en présence d'une bande organisée, coutumière de ce genre de crime.

Les personnes qui ont connu les malheureuses victimes déclarent toutes que Mme et Mlles Dessuslesmoutier étaient très prudentes.

Dans la journée la porte était défendue par une chaîne de sûreté et le soir l'accès de la maison n'était consenti qu'aux personnes amies.

Comment donc, dans ces conditions, les assassins ont-ils pu entrer, puisqu'aucune trace d'effraction n'a été relevée sur la porte ?

On suppose qu'une femme s'est d'abord présentée et a demandé une couronne sur laquelle elle fit poser l'inscription : « A notre mère ».

Pendant que Mlle Dessuslesmoutier effectuait ce travail, la femme aurait été rejointe par ses complices et alors se serait déroulé l'horrible drame.

L'enquête de la police

M. Joly, commissaire de police, a interrogé hier, les personnes qui avaient déclaré avoir remarqué un groupe d'individus suspects, stationnant à proximité de l'église Saint-Pierre.

M. l'abbé Delaster, vicaire, contrairement à ce que l'on disait, n'a pas vu ces rôdeurs.

Il est rentré au presbytère en longeant le derrière du chœur et n'a pu voir personne.

Il a été impossible d'obtenir le signalement des quatre mystérieux personnages. M. Orgaert, qui les avait aperçus deux fois, a constaté qu'ils étaient coiffés de casquettes.

Les funérailles

C'est ce matin à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, qu'auront lieu les funérailles des victimes.

C'est sur l'ordre du Parquet que cette cérémonie a été avancée de vingt-quatre heures.

La population se prépare à faire aux deux malheureuses des obsèques imposantes.

Vol. — Jeudi matin, M. Ernest Voisin, 25 ans, messager, rue de Lille à Flers-Breucq, pour servir un client, avait quitté un instant sa voiture en face de l'estaminet tenu par Mme veuve Duinez, Grande Rue ; à son retour il constata la disparition d'un panier d'osier contenant dix kilos de margarine envoyé par M. Godron de Lille, à M. Tacoine, de Roubaix. Plainte a été déposée.

La tentative de vol contre la demeure de notre porteur, M. A. Pelegrin, a été l'objet d'une enquête de la police, qui a relevé les empreintes des pieds des malandrins, dans le jardin entourant la maison.

WASQUEHAL

Le bon apôtre. — Il s'agit du citoyen-maire. Ce grand personnage (1 m. 80) ne peut s'empêcher de faire parler de lui.

Un article peu spirituel de l'« Egalité », étale aujourd'hui la mauvaise humeur du célèbre magistrat, provoquée par le peu d'empressement du clergé, à quitter le presbytère.

Tout le monde sait que le maire est très intelligent. Il l'a prouvé, en bien des circonstances, notamment lors du procès relatif au tocsin. Pourtant, il n'arrive pas à s'expliquer une attitude si étrange. Il s'était imaginé que le clergé aurait délogé sans tambour ni trompette, et voilà que celui-ci s'obstine à rester.

M. le Maire prévoit l'éventualité de la résistance, devant laquelle — comme toujours — il ne reculera pas : il est si dévoué à la Rrrrrépublique..... Il annonce dès maintenant qu'il saura employer les moyens extrêmes s'il y est acculé : « Cette fois' a-t-il déclaré dans une conversation que nous sommes parvenus à surprendre, on les conduira par la force comme Camerlynck (sic) le jour de l'inventaire, on les traînera ! »

Foulant aux pieds les égards dus au clergé et le respect de ses droits, le bon apôtre est pourtant hanté d'un souci : il regrette pour le contribuable le frais d'une expulsion. Quels scrupules inattendus !

Quand donc les intérêts des contribuables l'ont-ils tant passionné? Ce n'était pas lorsqu'il élaborait et appliquait son tarif des inhumations dont l'impopularité grandit de jour en jour.

Si M. le Maire était assez condescendant pour consulter les contribuables, ils lui répondraient que lors de l'enquête relative au maintien du presbytère, ils ont donné, par 324 voix contre 234, un avis favorable au clergé.

Malheureusement, M. le Maire ne pense pas comme eux.

Accident du travail. — Georges Vercruysse, journalier à l'usine Hannart, a fait un effort en soulevant une pièce. 10 jours de repos. Dr Liénard.

Entorse. — A la filature du Nord Mme Duquesne, demeurant à Fiers-Breucq, rue d'Hem s'est fait une entorse du pied droit. 1 mois de repos. Docteur Liénard.

LYS-LEZ-LANNOY. — Naissance.— Corman Alice, rue Chanzy.

Décès. — Legrain Marie, 47 ans, ménagère, rue de Strabourg.

TOURCOING

LES GRÈVES

La grève du tissage de MM. Valentin, Noussel, place Thiers. — Représailles, vitres brisées, porte enfoncée, coup de révolver. — Une législation incomplète. — Reprise partielle du travail.

Les mesures de coercition, d'apparences calmes : amendes pour ne pas répondre à l'appel de son nom à la réunion de grévistes dans le cabaret d'un meneur ; amendes pour n'avoir pas pris la faction en face de l'usine afin d'empêcher la reprise du travail, sont devenues insuffisantes.

Les Rouges, constatant que le mouvement en faveur de la cessation de la grève s'accentue, ont pour la seconde fois usé de représailles envers Emile Demuynck, ce voyageur de commerce, aux conseils duquel les partisans de la reprise du travail ont fait appel.

Mercredi, à 8 h. 1/2 du soir, ils sont passés en cortège d'environ quarante en face du domicile de Demuynck, rue d'Anzin, 16. A coups de pierres ils ont brisé cinq vitres au premier étage et à coups de pieds ils ont enfoncé un panneau de la porte. Emile Demuynck a ouvert une fenêtre et a tiré un coup de revolver à blanc. Les grévistes n'ont pas insisté et sont partis au pas gymnastique.

On avouera que ces scènes sont symptômatiques d'une législation ouvrière incomplète ou mal comprise. Il nous manque un organisme compétent pour provoquer, entre patrons et ouvriers, ces explications franches, seules capables d'aplanir les conflits, tout au moins de leur enlever leur acuité.

A quoi donc nos députés à 15.000 francs passent-ils leur temps ?... Mais on le sait assez...

Il est bon toutefois de rappeler qu'en février 1904, lors de l'enquête parlementaire sur l'industrie textile, M. Jaurès, répondant à la demande formulée par les Jaunes, leur disait : « Pour le 1er avril, vous aurez les conseils d'arbitrage ». Pour un poisson d'avril il était de taille. Tout est grand chez le citoyen Jaurès !...

Revenons à la grève de chez MM. Valentin. Jeudi matin, cinq ouvriers tisserands ont repris le travail. Ils ne sortent pas de l'usine où ils trouvent le gîte et le couvert.

Cette précaution a été prise pour éviter les reconduites. Deux grévistes montent la faction devant la porte de l'établissement, tandis qu'une quarantaine d'autres sont massés à l'angle de la place Thiers et du boulevard Gambetta, prêts à intervenir si les ouvriers qui travaillent tentent de sortir. Cette surveillance s'est exercée durant toute la journée et la soirée de jeudi.

***

Grève terminée. — Les 83 trieuses du peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, en grève depuis le 28 décembre, pour obtenir le renvoi de deux repasseuses, ont repris le travail, aux anciennes conditions, jeudi matin.

Le conseil municipal se rendra en corps, dimanche, à 10 heures trois quarts du matin, au domicile de M. Lecomte, adjoint, pour le féliciter de sa promotion dans la Légion d'honneur. Petit jeu inoffensif, simple amusement de famille : on s'attribue des hochets et on s'en félicite. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des Blocs.

Accidents de travail. — Léontine Demeyer 16 ans, bâcleuse, rue Colbert, index du médius droit ratisés par les organes de son métier, docteur Defossez, repos de 20 jours.

— J.-B. Nuttens, 18 ans 1/2, bâcleur, rue de Menin, 111, index droit écrasé entre le lisse et le butoir de son métier, docteur Debuchy, 15 jours.

— Albéric Dendiéval, 16 ans, bâcleur, rue de Courtrai, 31, plaie au genou droit à la suite d'une chute, docteur Debuchy, 15 jours.

Exploits de noctambules. — Il faut à boire. — Deux coups de revolver qui ne portent pas. — La cabaretière riposte par un coup de revolver.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 2 heures du matin, quatre noctambules ivres, frappaient à coups redoublés à la porte de la « Ruche d'Or », estaminet tenu par M. Henri Leclercq, rue des Cinq-Voies. La jeune fille du cabaretier, Mlle Hermance Leclercq, 19 ans, par la tabatière de la mansarde où se trouve sa chambre à coucher, cria : Que voulez-vous ? — A boire ! — Il est trop tard.

Sur ces mots, l'un des noctambules tira deux coups de revolver dans la direction de la jeune fille sans l'atteindre. Mlle Hermance Leclercq saisit à son tour un revolver sur sa table de nuit et fit feu vers ses agresseurs qui prirent la fuite.

M. Hédevat, commissaire de police, fait des recherches pour retrouver les noctambules.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 janvier

Naissances — Lebrun Marie, rue du Brun-Pain, 208 bis — Bercker Joseph, rue du Rhin, 22. — Delattre Renée, rue Claude-Bernard.

Mariage. — Vanmoorleghem Charles, professeur de dessin, et Filleul Alice, modiste.

Décès. — Bellombe Christine, 60 ans, rue de Roncq, 1.

HALLUIN

Classe 1907. — Cent dix conscrits se sont fait inscrire sur la liste des jeunes gens appelés à faire partie de la classe 1907.

La déclaration des pigeons voyageurs. — Le délai imparti par l'arrêté préfectoral pour la déclaration des pigeons voyageurs expire dimanche. Or, il y a encore 135 amateurs colombophiles qui ne se sont pas encore conformés aux obligations de la loi. Il est temps pour eux, s'ils veulent s'éviter des poursuites, de se rendre à la Mairie pour y faire leur déclaration.

HALLUIN. — Du 3 janvier. — Naissances. — David Agnès, rue Basse. — Christiaens Arthur, Colbras.

RONCQ

Violences et bris de clôture. — Deux jeunes gens, Georges Coisne, 16 ans, tisserand et Auguste Donnez, 22 ans, domestique de ferme, se trouvaient, mercredi soir, chez M. Agache, cabaretier, à la Vallée. Ils cherchèrent querelle à un consommateur, M. Alphonsé Behague. Mme Agache voulut intervenir et forcer ces bruyants personnages à se retirer, mais elle fut repoussée par Donnez qui lui donna un violent coup de tête à la poitrine et brisa une chaise, un carreau de vitre et plusieurs verres.

Quelques instants plus tard le frère de Coisne, Edouard, 26 ans, vint chez Mme Agache et lui reprocha d'avoir porté plainte et lui porta de nombreux coups de tête et coups de pied.

Mme Agache reçut des soins du docteur Bertrand qui lui prescrivit une huitaine de jours de repos.

RONCQ. — Du 2 janvier. — Naissances. — Marguerite Leclercq, au Pied-de-Bœuf. — Marie Piat, au Blanc-Four.

LILLE

Ne jouez pas avec le feu !

Les époux Cocheteux, demeurant au deuxième étage, rue de Canteleu, 115, avaient laissé seules leurs deux fillettes, Louise, 8 ans et Jeanne, 2 ans 1/2.

Les enfants s'amusèrent à tisonner le feu : peut-être même y mirent-elles du pétrole ?

Soudain une flamme jaillit du fourneau, atteignant les deux imprudentes à la figure, leur faisant des brûlures sérieuses.

A leurs cris des voisins accoururent ; le docteur Trampont survint et donna ses soins. Il est probable que les deux fillettes resteront défigurées.

Arrestation d'un apache. — Les agents de sûreté Demarcq et Morelle ont arrêté, jeudi après midi, Abraham Rappoport, 18 ans, sans domicile.

Cet individu était recherché par la police. Il a participé à de nombreuses attaques nocturnes.

POUR LES

Ouvriers Employés Domestiques Servantes, etc...

Les demandes d'emploi ne coûtent dans la *Croix du Nord* que 0 fr. 60 l'insertion, et les suivantes 0 fr. 50.

THUMESNIL

Commencement d'incendie. — Mardi soir, un incendie s'est déclaré chez Mme Morny, rue Pasteur, 57.

Le feu a été communiqué au plancher, qui a été assez sérieusement endommagé par le cendrier d'un foyer.

L'incendie a pu être éteint avec quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont peu importants.

Il y a assurance.

COMINES

Le terrible accident de mercredi. — M. Hermant et son greffier, M. Flahaut, se sont rendus à Comines jeudi après-midi. Ils ont relevé l'état des lieux et interrogé quatre témoins.

Le parquet est rentré à Lille vers quatre heures.

Les blessés vont aussi bien que possible.

Les deux frères de l'ouvrier tué, Auguste Cousin, sont venus réclamer le corps et l'ont fait transporter, jeudi soir, à Nœux-les-Mines, où auront lieu les funérailles.

L'accès du chantier est interdit au public.

HAZEBROUCK

BAILLEUL

L'indemnité parlementaire. — Dans la séance du Conseil municipal du 27 décembre, M. Moneclay, a lu la motion suivante, à laquelle les assistants déclarent unanimement adhérer :

« Je me demande, Messieurs, si nous ne ferions pas bien, avant de nous séparer, de nous associer à certaines municipalités, même collectivistes ou socialistes — tant il est vrai de dire que parfois les extrêmes se touchent — en protestant contre la singulière mentalité humanitaire et politique de ces représentants du pays qui vont cessent de parcourir leurs collèges électoraux, se déclarant les défenseurs des humbles et des petits, proclamant même des idées dans ce sens, (à la condition que d'autres supportent les charges) mais commençant — alors même que parfois ils n'ont eux-mêmes aucune charge de famille — par s'arroger le droit de tondre les contribuables de 6.000 balles, qu'ils s'empressent d'empocher, pour pouvoir prétendent-ils, représenter honorablement leur clientèle.

C'est contre cette mentalité humanitaire là que je vous engage, Messieurs à protester, en la flétrissant. »

DUNKERQUE

Tentative de meurtre

Le journalier Albert Minne, 34 ans, originaire de Calais, s'était séparé, en mars dernier, de sa femme Marie-Eugénie Claereboudt, 32 ans, native de Rubrouck, et tenant à ce moment le café « A la Belle Vue de l'Hôtel des Ventes », rue Sainte-Barbe.

Les époux se reprochaient mutuellement certains écarts.

La femme Minne se logea en garni, rue Fockedey, tandis que son mari retournait chez ses parents, à Rosendaël, rue Albert-Cuenin.

Mercredi, le mari rencontra l'épouse et une entrevue fut décidée au domicile de cette dernière. Mais Minne trouva la porte close et, à 6 heures ½, il rejoignit sa femme à l'estaminet Clovis, rue de la Cunette, où elle était attablée avec le marbrier Anne, et un de ses amis.

Minne pria sa femme de sortir pour un entretien particulier ; Eugénie Claereboudt hésita et suivit finalement son mari.

Dehors, des reproches éclatèrent de part et d'autre, et Minne saisissant tout à coup un révolver dans la poche de son pardessus, fit feu à deux reprises sur sa femme. La première balle atteignit cette dernière au sommet de la tête ; la seconde déchira l'oreille gauche.

Aux cris poussés par la victime, des passants accoururent et la conduisirent chez M. le docteur Ruyssen, qui malgré le peu de gravité des blessures, ordonna son entrée à l'hôpital.

Le meurtrier qui avait disparu, s'est constitué prisonnier à minuit au commissariat central de police, où il a déclaré avoir jeté le révolver dans le canal.

C'est M. Bret, commissaire, qui est chargé de l'enquête. L'état d'Eugénie Claereboudt est satisfaisant.

VALENCIENNES

Institution Notre-Dame. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'abbé J. Lebrun, professeur de philosophie au Collège Notre-Dame, vient d'être honoré par l'autorité diocésaine d'une distinction particulièrement méritée.

Monseigneur lui accorde le camail à l'occasion du 25e anniversaire de son ordination et en raison des longs et éminents services rendus par lui à l'enseignement chrétien.

Nos sincères félicitations.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des Tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25 adressé à M. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

DEPÊCHES DE LA NUIT

LE CONCOURS AGRICOLE

de Paris

Paris. — Le ministre de l'agriculture a décidé que le concours général agricole de Paris en 1907, se tiendrait à la Galerie des Machines du 18 au 26 mars.

Le programme de ce concours paraîtra vers le 10 courant et sera tenu à la disposition des intéressés, au ministère de l'agriculture et dans toutes les préfectures et sous préfectures.

Le général Picquart

EN TUNISIE

Bizerte. — M. d'Anthouard, délégué à la résidence générale, accompagné de quelques fonctionnaires, s'est rendu, à 10 h. 45, à bord du *Condé*, pour saluer le ministre.

Le général Picquart avait déjà reçu l'amiral Bellue.

Le ministre a retenu M. d'Anthouard à déjeuner à bord du *Condé*.

Entre rouges et Jaunes

A FOUGÈRES

Fougères. — A l'issue des manifestations des grévistes chaussonniers, de nombreuses rixes se sont produites entre rouges et jaunes. Il y a plusieurs blessées, dont deux grièvement ; ce sont les dames David et Nesla, étrangères à la manifestation.

Port détruit par la mer

Rome. — Le port d'Almalfi a été complétement détruit par la mer qui pendant huit jours s'est ruée sur ses quais, emportant toutes les constructions.

Rien n'est resté debout.

Aucun navire ne peut plus entrer dans le port.

L'EXPOSITION FRANCO-ANGLAISE

à Londres

Londres. — Hier, à midi et demi, a été donné le premier coup de pioche pour les travaux de la future exposition franco-anglaise à Londres.

La grève des équipages en Italie

Rome. — La grève des équipages est virtuellement terminée.

Les compagnies de navigation ont subi des pertes considérables.

Emeutes contre les surtaxes

A L'ÉTRANGER

Nombreux tués et blessés

Madrid. — Les émeutes continuent contre les octrois.

A Sagonte, il y a actuellement 3 morts et 6 blessés.

A Alicante, il y a actuellement 2 morts et 5 blessés.

Dans ces villes, la vie commerciale a été arrêtée, les spectacles ont été suspendus.

Les municipalités, pour calmer les esprits ont supprimé quelques nouveaux droits.

***

Buenos-Ayres. — De violentes manifestations ont eu lieu à Pergamino, contre les taxes municipales.

La police ayant voulu rétablir l'ordre a été reçu à coups de fusils et de pierres et dut se servir de ses armes.

On signale 5 tués et 17 blessés.

Incendie d'un entrepôt

EN ANGLETERRE

Londres. — Un incendie a éclaté mercredi soir dans les dépôts d'artillerie de Portsmouth.

Les entrepôts contenant les équipements ont été réduits en cendres.

Ces entrepôts, vieux de plus d'un siècle, avaient des murs d'une épaisseur de 60 centimètres. Ils contenaient des draps et matelas.

Les ouvriers et employés quittèrent l'entrepôt mercredi soir à onze heures et demie lorsque un policeman aperçut des flammes qui sortaient des bureaux. Il donna l'alarme et en quelques minutes, les pompes de la ville et des docks étaient en batterie.

A deux heures du matin le toit s'effondrait.

Le bâtiment est complétement détruit.

Interdiction de la langue polonaise

DANS LA POLOGNE ALLEMANDE

Posen. — La police vient de déclarer que l'emploi de la langue polonaise serait désormais interdit dans les réunions électorales, parce que les commissaires de police allemands, ignorant cette langue, ne peuvent exercer une surveillance effective des réunions.

Cette nouvelle mesure de rigueur aura d'ailleurs un effet contraire à celui qu'attend l'Allemagne et quelques compétitions locales entre polonais vont être impossibles. Le caractère purement nationaliste des candidatures en sera accentué.

La situation au Maroc

Tanger. — Raissouli rencontrant une délégation des Beni Msoura, qui venait faire sa soumission, l'a attaquée et s'est emparé des présents.

Il a retenu quatre délégués comme otages.

Le détachement envoyé à Arzila, partira par fer. Les vapeurs *Turquie* et *Taïti* emporteront les canons et les munitions.

LES TROUBLES EN RUSSIE

UN GÉNÉRAL ASSASSINÉ

Saint-Pétersbourg. — Voici des détails sur l'attentat dont a été victime le général Von der Launitz.

Sur l'invitation du prince d'Oldenbourg, le général Von der Launitz s'était rendu, hier, avec tous les autres fonctionnaires, à l'église de l'Institut de médecine expérimentale, dont c'était la bénédiction.

Le service religieux se déroulait sans incident, lorsque tout à coup